

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MORGNY-LA-POMMERAYE

Par délibération (N°2023-02-27-019) du 27 Février 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Morgny-la-Pommeraye

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de :

- Corriger différentes erreurs matérielles et d'ajuster l'écriture de certaines dispositions réglementaires rendant difficile, voire impossible, l'autorisation d'un certain nombre de projets liés au droit des sols ;
- Modifier le règlement écrit, sur différentes zones, portant notamment sur les règles d'occupation et d'utilisation du sol, la hauteur des haies, l'implantation des constructions par rapport aux voies, aux emprises publiques et aux limites séparatives, ou encore sur l'implantation des annexes ;
- Modifier le règlement graphique, notamment la liste des bâtiments pouvant changer de destination, la trame de protection paysagère et la mise à jour des emplacements réservés ;

Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée sont les suivantes :

- Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU en mairie de Morgny-la-Pommeraye aux jours et horaires d'ouverture habituels pour une durée d'un mois allant du Vendredi 05 Mai au Lundi 05 Juin 2023 inclus ;
- Mise à disposition d'un registre où toutes observations pourront être consignées, en ces mêmes lieux, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;
- Possibilité pour le public d'adresser ses remarques par courrier à M. le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Pôle de Martainville, 190 Route du Château, 76 116, Martainville-Epreville ;
- Mise en ligne du projet de modification sur le site Internet de la Communauté de Communes (www.intercauxvexin.fr) durant toute la période de mise à disposition ;
- Affichage du présent avis de mise à disposition sur le panneau d'affichage de la Mairie de Morgny-la-Pommeraye.